

Destinataires selon la liste des
destinataires

Berne, le 19 décembre 2007

tél. direct +41 (0)31 377 72 13
votre référence

notre référence 612/KG
votre lettre du

Modification de l'ordonnance sur le droit d'auteur: audition

Mesdames, Messieurs

Le 5 octobre 2007 les Chambres fédérales ont adopté l'arrêté relatif à l'approbation des deux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et approuvé d'autres modifications de la loi sur le droit d'auteur (FF 2007 6805 et 6753). Nous partons du principe que le délai référendaire qui expire le 24 janvier 2008 va passer sans être utilisé et nous avons l'intention de demander au Conseil fédéral de fixer l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral et de la loi sur le droit d'auteur révisée au 1^{er} juillet 2008.

L'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral et de la loi sur le droit d'auteur révisée exige la modification de l'ordonnance sur le droit d'auteur. Nous sollicitons donc votre avis sur le projet d'ordonnance dans le cadre d'une audition qui prendra fin

le 31 janvier 2008.

Les documents relatifs à l'audition peuvent être téléchargés à partir de l'adresse <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EJPD>.

Nous vous prions de renvoyer votre avis, de préférence par courriel, dans le délai susmentionné à l'adresse suivante :

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Division Droit d'auteur
3003 Berne
Tél.: 031 377 377 72 13
Carlo.Govoni@ipi.ch

Fax: 031 377 79 60

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.


Carlo Govoni

INGEGNERIA GEOMETRI